



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 23462

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation préoccupante de l'accueil des adolescents handicapés sur le département du Rhône. En effet, alerté par l'association lyonnaise de gestion d'établissements pour personnes déficientes (ALGED), il constate que dans le Rhône, 650 enfants, en âge scolaire, sont classés par la commission départementale d'éducation spécialisée (CDES) en recensement actualisé des enfants sans solution (RADESS) ; qu'aucune place en institut spécialisé n'a été créée en 2003 et qu'aucune n'est semble-t-il prévue en 2004 et que seulement 19 places nettes ouvriront en service d'éducation spécialisée et de soutien à domicile (SESSAD) en 2003. Le déficit des moyens d'accueil constaté dans le département du Rhône requiert qu'un plan d'urgence et de rattrapage soit mis en oeuvre rapidement. C'est pourquoi il lui demande si elle entend prendre des mesures allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23462

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6247